

**Zeitschrift:** Actes de la Société jurassienne d'émulation  
**Herausgeber:** Société jurassienne d'émulation  
**Band:** 13 (1862)  
  
**Rubrik:** Coup-d'œil sur les travaux de la Société jurassienne d'émulation

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**COUP-D'ŒIL**  
**SUR LES TRAVAUX**  
DE LA  
**SOCIÉTÉ JURASSIENNE**  
**D'ÉMULATION,**

pendant l'année 1860-1861.

(Présenté à cette Société dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 1861.)

---

Messieurs et chers collègues,

L'indulgence avec laquelle vous avez accueilli le rapport que j'eus l'honneur de vous présenter l'année passée, m'anime d'un nouveau courage au moment de remplir, pour la seconde fois, une tâche aussi délicate que difficile. Instruit par un premier essai et mieux à même de comprendre tous les obstacles qui s'offrent à moi, je ne puis m'empêcher de réclamer encore la même bienveillance que vous avez déjà voulu m'accorder. Je m'efforcerai de vous mettre sous les yeux, autant qu'il est en mon pouvoir, la substance des divers travaux pleins d'intérêt, que je me trouve appelé à résumer, et j'espère que la valeur réelle de ces communications compensera la manière imparfaite dont elles vous seront présentées.

Comme vous le verrez, le champ d'études parcouru est à peu près le même que les années dernières. L'histoire semble toujours faire les délices d'un grand nombre de nos collègues. Dans plusieurs sections, des objets d'une utilité plus pratique et plus sensible, occupent les membres qui en font partie;

les questions d'intérêt public excitent l'attention des hommes dévoués au bien de leur pays et à la prospérité de ceux de leurs concitoyens qui les touchent de plus près. A côté de la littérature, toujours cultivée avec un soin particulier, nous aimerions à voir les beaux-arts jouir de la sollicitude prodiguée à d'autres branches de nos travaux ; mais les beaux-arts ont de tout temps été l'apanage des sociétés opulentes et très avancées dans la civilisation. Y aurait-il, de ma part, trop de hardiesse à inférer de là que les populations du Jura ne se sentent point encore assez affermies sur les bases de leur prospérité, et qu'elles emploient sagement tous leurs efforts à consolider l'industrie, à développer le commerce, à créer des ressources, à ouvrir de nouvelles voies de communication, à aplanir les obstacles qui, depuis des siècles, s'opposent à leurs progrès, avant de songer bien sérieusement à ce qui fera l'ornement de l'édifice, plutôt que d'en constituer les fondements ?

Ou bien, le goût des arts ne serait-il réellement pas assez répandu dans nos populations ?

Qu'on me pardonne ces réflexions suggérées par le petit nombre de matières relatives à cette partie du Coup-d'œil, et qu'il me soit permis d'exprimer le vœu que l'effet civilisateur de la peinture, de la musique, de l'architecture, etc., ne soit pas plus perdu de vue, que ne l'est celui de la poésie, de l'histoire, et des sciences en général.

Avant de passer à mon rapport, je crois devoir vous rappeler que nous continuons à entretenir les meilleures relations avec d'autres sociétés, tant de la Suisse que de l'étranger, avec lesquelles nous faisons échange de publications. Les dons aussi, qui nous sont adressés, ont augmenté cette année, et bientôt nous nous verrons forcés de chercher un local pour loger notre bibliothèque.

Dans l'exposé qui va suivre, des travaux de la société, nous suivrons le même ordre que précédemment, et nous commencerons par les études historiques.

### **Histoire.**

Parmi les nombreux travaux relatifs à l'histoire, que je trouve consignés dans les protocoles des diverses sections, je choisis en premier lieu ceux qui se rattachent à l'histoire du Jura, pour passer ensuite à d'autres qui traitent de faits se rapportant soit à l'histoire du canton ou de la patrie suisse, soit à l'histoire générale. Je commencerai par la *Notice sur l'église collégiale de Moutier*, lue par notre vénérable collègue, M. le pasteur Grosjean. Il nous représente le chapitre de Moutier-Grandval, regrettant la grandeur passée de ce monastère, se plaignant d'avoir été dépouillé de ses droits et privilèges en faveur du Prince, et s'adressant, vers l'an 1780, à la cour aulique pour les revendiquer. Cette demande ayant été repoussée en 1785, le chapitre dressa une réplique dans laquelle il nous apprend comment il avait été frustré de ses droits et privilèges. Il y représente la lutte de trois siècles que l'Eglise collégiale de Moutier a dû soutenir contre les Princes-Evêques, rappelle la fondation du monastère et les divers événements qui avaient constitué l'état des choses tel qu'il était alors. Gundonius, duc d'Alsace, fondateur de ce monastère (en 680), dont saint Germain fut le premier abbé, et Boniface, fils du duc, enrichirent cette abbaye, dont les biens furent plus tard envahis par Cathicus, petit-fils et successeur de Gundonius; ce fut le même qui fit décapiter saint Germain. — Plusieurs monarques, Pépin, Carloman, Lothaire, enrichirent aussi l'abbaye; les religieux, au XI<sup>e</sup> siècle, dans la querelle entre Henri IV et Grégoire VII, ayant pris parti pour le pape, furent victimes de leur dévouement. Henri IV les chassa et leur substitua des prêtres séculiers ayant à leur tête un prévôt. Ceci eut lieu, dit-on, à l'instigation de Burckhard de Hasenbourg, Evêque de Bâle, qui ne voyait pas volontiers l'état florissant de Moutier. Siginand, fondateur de Bellelay, fut le premier prévôt de Moutier. Jusqu'en 1400, les Prévôtois ne reconnaissaient d'autre seigneur que le prévôt qui agissait au nom du chapitre; mais en 1430, l'Evêque Jean de Fleckens-



tein ayant donné une lettre de franchises à la Prévôté, ce fut le premier coup porté aux droits du chapitre, qui protesta contre cet empiètement. En 1434, un certain Jean de Fleckenstein, proche parent de l'Evêque, ayant été nommé prévôt, loin d'appuyer le chapitre et de soutenir ses droits, étouffa ses réclamations contre la lettre de franchises, et accepta lui-même, de la part du Prince, une lettre d'investiture, ce qui impliquait subordination pour le temporel. En 1461, ce même prévôt fait dresser le rôle de la Prévôté, où il est dit que le prévôt est *homme*, c'est-à-dire vassal de Notre-Dame de Bâle. — Cornelius de Lichtenfels I<sup>er</sup> était prévôt en 1512; Théobal Anglice en 1535; Cornelius de Lichtenfels II fut élu en 1539. Philippe de Rœmersthal, prévôt en 1564, amodia de son propre chef et sans la participation du Prince les hautes-joux et scieries, preuve qu'elles appartenaient encore bien au chapitre. Jean Setterich, prévôt en 1578, céda au prince Jacques-Christophe de Blarer, moyennant une rente annuelle de 240 livres, pour lui seul, il est vrai, et non pour ses successeurs, les droits et la juridiction qu'il tenait du chapitre. Les raisons de cet abandon sont : les progrès de la réformation dans la Prévôté, l'âge avancé et l'état maladif du prévôt, qui ne pouvait s'opposer avec assez de vigueur à la marche des idées nouvelles. Après sa mort, le chapitre ne rentra point en possession de ses droits et privilèges. En 1591, un traité ayant été conclu entre le chapitre et le Prince, celui-ci augmenta la rente annuelle de 10 livres, régla l'affaire des forêts, cantonna les communes, et les hautes-joux furent partagées entre le Prince et le chapitre. — Les causes de la ruine du chapitre sont donc : 1<sup>o</sup> la lettre de franchises, en 1430; 2<sup>o</sup> le rôle de la Prévôté, en 1461; 3<sup>o</sup> l'abandon de ses droits, fait par Setterich en 1578. — La révolution française mit fin à la contestation en engloutissant l'usurpateur et l'usurpé dans un commun désastre.

M. le pasteur Grosjean nous communique encore quelques faits historiques et statistiques *sur la paroisse de Court*. Il parle de deux petits villages existant autrefois, l'un, Mévillier,

à l'ouest de Court, et l'autre, Chavannaz, à l'entrée du Chaluët, et qui tous deux furent à peu près dépeuplés par la peste, probablement au XV<sup>e</sup> siècle. Les habitants qui survécurent se retirèrent à Court, et les habitations de Mévillier furent incendiées. Il mentionne une chapelle dédiée à saint Vincent, de la même dimension que l'église de Chalières, et dont on voit encore les traces sur la colline molassique qui borde le vallon au sud. C'est là que se célébra le culte jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. La nouvelle église, située à égale distance de Court et de Sorvilier, fut terminée en 1716; elle contient trois objets de l'ancienne: le pied de la table qui servait de fonts baptismaux, et deux cloches, l'une très ancienne, avec inscription gothique, l'autre au millésime de 1685, avec l'inscription: *Sancte Vincenti, ora pro nobis!* Les registres de Court ne mentionnent point cette construction. M. Grosjean termine en indiquant les raisons qui engagèrent à l'abandon de l'église actuelle et à l'érection d'une nouvelle, les retards apportés à cette construction, et enfin il émet le vœu de voir le nouvel édifice bientôt s'achever et réussir.

M. le pasteur Bernard donne lecture d'un travail intitulé: *Fragment d'histoire sur le Jura bernois*. Partant de l'époque où les Rauragues, au nombre de 23,000, se joignirent aux Helvétiens pour tenter la conquête des Gaules sous leur chef Divicon, l'auteur passe en revue, dans cette 1<sup>re</sup> partie, la défaite de Bibracte, le retour des Rauragues dans leur pays, la reconstruction de leur capitale sous le nom d'Augusta Rauracorum, la ruine de cette cité par Attila, et enfin la réunion de ce pays à l'empire de Charlemagne. Il nous fait ensuite voir la confusion régnant en Europe, les princes temporels cherchant à s'appuyer sur le pouvoir des évêques, hommes instruits et éclairés, puis ces derniers peu à peu joignant la puissance temporelle à leur autorité spirituelle, et enfin oubliant leur caractère de pasteurs pour devenir guerriers. Comme bien d'autres pays, notre Rauracie devint principauté épiscopale, comptant, jusqu'en 1795, une série de 78 évêques sous lesquels le pays jouit, à quelques exceptions près, du

bonheur et de la tranquillité, à tel point que l'on peut dire d'eux :

Unterm Krumenstab ist gut wohnen

Il fait bon vivre sous la crosse.

La 2<sup>e</sup> partie s'occupe spécialement de la question de savoir quand l'Erguel fut habité. La construction de la route de Pierre-Pertuis, 170 ans après Jésus-Christ, fait supposer que ce pays comptait alors déjà des habitants, provenant sans doute des populations de la plaine, que l'invasion des Barbares avait refoulées dans les montagnes. La vallée de la Suze doit ses premiers défrichements à saint Imier, originaire d'Ajoie. L'époque de son établissement dans les montagnes du Jura n'est pas certaine ; M. Bernard est d'opinion qu'elle remonte aux temps de la domination des Francs en Helvétie, de 534 à 888, domination qui avait succédé à celle des Burgondes. L'auteur termine ces données historiques par la légende de saint Imier, qui date du XV<sup>e</sup> siècle et a été écrite 900 ans après les événements. L'examen de cette légende forme le sujet de la 3<sup>e</sup> partie. Imier, dont le nom d'origine grecque signifie attrayant, aimable, charmant, naquit vers l'an 610 à Lugnez en Ajoie, village près duquel se trouvait le château de ses ancêtres. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il cherche un désert où rien ne puisse le troubler dans ses dévotions, et il choisit la vallée de Susingum. Il y extirpe les ronces et les épines et ensemece un champ qui reste stérile. Imier fait ensuite un pèlerinage à Jérusalem dont le patriarche l'envoie combattre un griffon, monstre indomptable qui ravageait une île. L'auteur passe en revue les conjectures et les suppositions auxquelles l'existence présumée de cet animal a donné lieu, ainsi que les hypothèses des naturalistes au sujet de ce monstre. Enfin Imier délivre l'île en question et comme trophée en rapporte un ongle du griffon, environ de la grandeur d'une corne de bœuf ; cet ongle a été vu autrefois à Delémont par M. Morel. Il rapporta aussi de la Terre-Sainte un bras de saint Siméon et plusieurs autres reliques ; car à cette époque on accordait déjà une puissance miraculeuse aux corps des hommes pieux.

M. le pasteur Bernard lit encore la *biographie du pasteur Liomin*, dont nous extrayons les passages suivants : Chrétien-Louis Liomin, fils de Georges-Louis, naquit à Corgémont, le 3 août 1769. C'est là, sous les yeux de son père, et étudiant avec lui, qu'il passa son enfance et sa jeunesse. Formé et mûri par de fréquents voyages, le commerce d'hommes distingués, le contact journalier du peuple, il commence à prêcher à 17 ans. Il acheva ses études à Bâle et fut consacré, le 2 mai 1779; bientôt après il séjourna pendant neuf mois à Genève chez M. le pasteur Mouchon. En 1781, nommé ministre du régiment d'Eptingue, il part pour l'île de Ré, où ce corps était cantonné. Après 3 1/2 ans de séjour soit à Ré, soit à Phalsbourg, en Alsace, il succéda à son père en qualité de pasteur à Péry, et le 11 mars 1786 il épousa M<sup>lle</sup> Marianne Jaquet, de St-Imier. L'auteur cite ici la description des noces, tirée du journal de M. Liomin. Environ trois ans plus tard, il succombe, âgé de 30 ans, à une maladie sérieuse. Il avait fondé dans son presbytère une école académique pour quelques jeunes gens de bonne famille, parmi lesquels figurent des noms connus, de Büren, de Vauxmarcus, de la Chaux-de-Fonds, etc. Son épouse revint à St-Imier et fonda sur le Pont un pensionnat de demoiselles qui a duré environ 50 ans, et fut sans doute le premier de ces contrées. Elle mourut le 4 juillet 1839, âgée de 78 ans.

M. X. Kohler présente un N° de l'*Investigateur de Zurich*, renfermant un article de M. Quiquerez sur les mortiers à blé dans le Jura bernois, au moyen âge. L'auteur les compare aux mortiers à roue employés à cette époque, et les trouve identiques. Cet article est accompagné de dessins des coupes de ces ustensiles.

M. A. Quiquerez adresse au président de la Société une lettre dans laquelle il mentionne des découvertes récentes d'antiquités celtiques et romaines dans le Val de Laufon et la Vallée de Delémont. Il y parle des antiquités romaines de Kilchstetten, (Val de Laufon) et d'un grand *tumulus* celtique découvert au Chatelay, près de Courfayve.

Le même collègue nous fournit encore une *Histoire de Montvouhay*, extraite de son histoire manuscrite des monuments de l'ancien Evêché de Bâle. Il y retrace les différentes phases par lesquelles passa cet antique château depuis sa fondation, probablement antérieure au XII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à sa destruction, qui eut lieu à la fin du XVI<sup>e</sup> ou au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Il passe en revue les différents maîtres qui l'occupèrent : des mains des nobles de Vendlincourt, propriétaires de ce domaine au XIII<sup>e</sup> siècle, Montvouhay passe, dès la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, au pouvoir des nobles de St-Aubin. Il est fait mention des difficultés qu'eurent ces nouveaux maîtres, sous l'épiscopat de Jean de Munsingen, avec les bourgeois de St-Ursanne et ceux de Porrentruy ; de l'attaque et du pillage du château par ces derniers ; puis des nouveaux différends survenus en 1390 avec les seigneurs de Neufchâtel. Avant 1406, les sires de St-Aubin partageaient la possession de Montvouhay avec les Tavannes, et à dater de 1516, Claude de Tavannes, descendant de Jean Ulric, en resta seul maître, sous le titre de « seigneur de Montvouhay ». Ses deux fils étant morts sans héritiers, ce fief noble fut partagé entre Jean-Jacques de Grandveiller ou Grandvillers et un noble de Vendlincourt, tous deux époux des sœurs des derniers propriétaires, et enfin il finit par rester entièrement au pouvoir des Grandvillers ; en sorte qu'en 1714, François Ignace de Grandvillers en était le seul propriétaire. — M. Quiquerez émet l'opinion que ce furent les nobles de St-Aubin et de Tavannes qui, du consentement de l'évêque de Bâle, complétèrent les fortifications de Montvouhay, un peu avant les guerres de Bourgogne. Les ruines prouvent qu'elle fut détruite par le feu, sans qu'il soit possible de déterminer, d'après les actes, si le sinistre eut lieu en temps de guerre ou en d'autres circonstances. — L'auteur termine cette notice en mentionnant la trompe de bronze, semblable aux *Oliphants*, trouvée dans les ruines de Montvouhay, et dont les habitants du village voisin se servaient pour *détourner la tempête et empêcher les femmes de tromper leurs maris*. Il regrette que l'on n'ait



point conservé des antiquités en bronze et des monnaies romaines trouvées près de La Motte et dans le voisinage de Montvouhay.

Il me reste encore à noter la lettre adressée par M. Quiquerez à la Société, lui demandant d'appuyer la requête envoyée par lui au gouvernement dans le but d'en obtenir un subside de 200 fr. pour des fouilles que notre savant collègue désirait faire au Mont-Terrible. Cette demande fut appuyée et le gouvernement accorda la somme mentionnée. Je puis ajouter que les fouilles ont été faites et que M. Quiquerez a été amplement récompensé de ses peines par l'acquisition de preuves évidentes de la vérité de ses opinions sur l'établissement du camp romain à cet endroit, et par la découverte de nombreuses médailles, de ferrements, de débris de poterie et d'armes celtiques.

M. Mandelert annonce la découverte d'un manuscrit trouvé dans de vieux papiers à Bellelay, et intitulé : « *Principauté désolée, ou l'histoire des choses les plus remarquables arrivées dans l'Evêché de Bâle au commencement du siècle passé ; faits mémorables et dignes de l'attention des curieux, traduits du latin par le Père Bernard Pallain, chanoine prémontré et actuellement curé des Genevez. Bellelay, l'an de N. S. 1748.* — Lecture est donnée de la préface de cet ouvrage ; elle promet bien des détails intéressants et curieux aux amateurs de recherches historiques. M. X. Kohler fait observer que ce manuscrit n'est autre que la traduction du manuscrit latin attribué au P. Sudan, et dont l'original est déposé aux archives de l'Evêché.

Les travaux se rattachant à l'histoire de la patrie suisse en général sont peu nombreux. Nous citerons en premier lieu la lecture que fit M. le pasteur Bernard d'une *inscription latine* qu'il a découverte à la cure de St-Imier et qui date de 1620. On en infère que Farel, le réformateur, est venu à St-Imier plus tôt qu'on ne l'avait cru jusqu'alors.

Dans un rapport assez étendu, M. Quiquerez nous rend compte de l'ouvrage de M. Troyon, intitulé : *Habitations la-*

*custres des temps anciens et modernes*, publié en 1860 par la Société d'histoire de la Suisse romande. J'essaierai d'en présenter les points les plus saillants. L'auteur résume les notices déjà publiées sur cette matière, les coordonne, les complète par ses propres découvertes, rappelle les découvertes faites en Suisse par des personnes qu'il nomme, cite les savants mémoires de MM. Ferd. Keller, Uhlmann et Jahn ; les objets trouvés par MM. Müller et le colonel Schwab ; il divise les temps anté-historiques en trois âges : âge de la pierre, âge du bronze, âge du fer, énumère les découvertes appartenant au 1<sup>er</sup> âge faites en Suisse et à l'étranger, en indiquant les parties de la Suisse et de l'étranger où les différents âges se trouvent représentés, et prouve enfin que les habitations lacustres avaient toutes le même but : protéger les habitants contre les bêtes féroces et les peuplades ennemies. M. Troyon cherche ensuite à déterminer l'époque à laquelle remonte l'âge de la pierre dans notre pays ; pour cela, il se base sur le temps qu'il a fallu pour former les dépôts de vase recouvrant les débris des habitations lacustres, sur la croissance des tourbières et sur l'usure des pieux des pilotis. Il donne des détails sur la construction, la forme, la grandeur, la distribution intérieure, les meubles, le nombre de ces cabanes ; il désigne la population probable de chaque bourgade, fait voir la différence qui existe entre les coups donnés par la hache de pierre et les entailles faites par celle de bronze et celle de fer. Il fournit aussi des données sur le degré de civilisation, l'industrie, les mœurs, l'agriculture, les vêtements, les aliments, le commerce de ces peuples antiques. M. Troyon recherche ensuite d'où vinrent les premières peuplades qui s'établirent entre les Alpes et le Jura, puis quels furent leurs successeurs ; il est d'opinion que ces derniers furent les Celtes : avec eux paraît le bronze qui remplace l'usage de la pierre. L'auteur évalue à 42,500 personnes la population des 68 bourgades répandues depuis le Léman jusqu'au lac de Constance, pendant l'âge de la pierre. — Il s'occupe ensuite des races qui s'emparèrent de la contrée entre les Alpes et le Jura et mentionne l'entrée des Helvètes, tribu



celtique, dans ce même pays. C'est alors que disparaissent les habitations lacustres, les Helvètes ne construisaient point sur l'eau. Alors aussi apparaît le fer, mais sous des formes semblables à celles des objets de pierre et de bronze. M. Quiquerez remarque en passant que ces formes s'observent principalement dans les haches, et qu'il en a trouvé dans le Jura bernois pêle-mêle avec des haches de pierre, des poteries celtiques et des monnaies romaines arrivant jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup> siècle. M. Troyon classe parmi les armes des Helvètes celles trouvées à la Tiefenau, et les belles épées découvertes dans les pilotis de la Tène, au lac de Neuchâtel. Une seconde observation de M. Quiquerez porte que les fers de lance trouvés dans les endroits où l'on rencontre des épées, sont exactement semblables à ceux qu'il découvrit lui-même sous la chapelle du Vorbourg. — Le mémoire de M. Troyon est suivi des renseignements fournis par M. le professeur Rüttimyer, de Bâle, sur la *Faune* de l'ancienne Helvétie ; de la notice de M. Oswald Heer sur les graines et les fruits de l'âge de la pierre ; d'une série d'analyses des bronzes antiques par M. le professeur Fellenberg, et enfin d'une liste des découvertes faites par M. Desor dans les lacs de la Haute-Italie. L'ouvrage est accompagné de 17 planches, renfermant 380 figures d'objets appartenant aux habitations lacustres.

Mentionnons encore une lettre de M. Quiquerez, accompagnant un rendu-compte d'une brochure publiée par la Société d'histoire et de philologie de St-Gall, et contenant un travail sur les *temps primitifs de la Suisse*. Après avoir fait observer quel intérêt l'historien pourrait tirer des travaux publiés annuellement par les diverses Sociétés suisses, M. Quiquerez s'arrête à la brochure qu'a fait paraître cette année la Société historique de Saint-Gall ; elle a pour sujet *la Suisse ancienne*, soit cette époque restée si longtemps nébuleuse et que les découvertes opérées dans les lacs suisses commencent seulement à éclaircir. Cette feuille indique les principaux auteurs qui ont écrit sur ces temps éloignés ; elle fait un résumé des investigations de ceux à qui l'on doit des

découvertes, et joint à son texte 3 planches, formant elles-mêmes le résumé des principaux objets d'antiquité provenant non-seulement des lacs, mais encore des tumulus de la Suisse, Une de ces planches reproduit les charmants dessins représentant deux femmes helvètes avec leurs costumes et leurs ornements, dessins dus au crayon d'un artiste habile qui a su ressusciter ces deux jeunes femmes dont on n'avait jamais trouvé que les ossements poudreux avec des débris de leurs vêtements. Des étrangers, en voyant ces dessins dans les *Mittheilungen de Zurich*, sont venus en Suisse croyant y rencontrer ces Helvètes en chair et en os.

M. le professeur Ducret rend compte du mémoire *géologico-archéologique* de M. Uhlmann sur les *habitations lacustres* du *Moosseedorfsee*. Après avoir décrit le lac de Moosseedorf, ses environs, la composition du terrain environnant, l'épaisseur des couches de chaque espèce, M. Uhlmann s'occupe de la manière dont ce lac, autrefois plus considérable, a été resserré par la formation de la tourbe. Il émet aussi des données sur le mode de formation de cette dernière, en montre les progrès continuels depuis des époques très-reculées jusqu'à la canalisation de la vallée, dans ces derniers temps. Près des pilotis, l'on trouve des débris constatant l'existence de l'homme dans cet endroit : des restes d'habitations, des lattes, des poutres taillées, du bois, du charbon, des fragments de poterie grossière, des os et toutes sortes d'ustensiles faits de cette matière, pêle-mêle avec du sable, des pierres et de la tourbe. Tous ces ustensiles se trouvent sur le blanc-fond, à un endroit où l'on en fabriquait aussi avec des silex, ce qui se reconnaît aux tessons ou morceaux de silex cassé que l'on y rencontre. Les produits non appartenant à l'âge de pierre, se sont trouvés en divers endroits; lors de la canalisation de la vallée. Des monnaies romaines de Trajan, d'Adrien, etc., des poteries romaines, des couteaux et des armes, des fers à cheval du moyen âge, ont été découverts dans des couches plus élevées. Le blanc-fond ne contient d'autres antiquités que les pointes des pilotis qui y avaient été enfoncés. De toutes ces données,

M. Uhlmann conclut que lors de la formation du blanc-fond, l'homme n'habitait point cette contrée ; que lors de la construction des habitations lacustres, la tourbe avait déjà dû exister en cet endroit ; que pendant l'existence de ces habitations elle s'accrut encore, et enfin que cet établissement dura très longtemps.

Nous n'avons à mentionner cette année que trois mémoires sur l'histoire générale. Le premier est une *monographie sur les Druses*, par M. Calkœn. L'auteur s'occupe principalement d'une tribu établie dans le Hauran, à l'est de la mer de Génésareth, dans l'ancienne tribu de Manassé, l'ancien pays de Galaad, et dont on ignore l'origine, l'étymologie du nom, et l'époque à laquelle elle est venue habiter le Liban. Ce petit peuple se donne le nom de *Al Muheddin*, c'est-à-dire, qui croit à l'unité de Dieu. On estime sa population à 100 ou 160 mille âmes, dont 20 à 24 mille hommes armés et payant au sultan un tribut annuel d'environ 40,000 écus. Deïr-el-Kamar est le chef-lieu du pays. Le drapeau national est rouge et porte une main blanche. M. Calkœn passe en revue les mœurs, le caractère, l'industrie, l'agriculture de cette peuplade ; la langue parlée est l'arabe, peut-être aussi le vieux syriaque. Extérieurement les Druses professent la religion mahométane ; mais il est impossible de connaître les dogmes des *akuls* ou initiés ; on sait cependant que dans leurs assemblées secrètes, ils exposent un veau d'or à la vue des assistants. L'auteur termine par une description des enterrements parmi les Druses, scènes accompagnées de démonstrations bruyantes comme c'est l'habitude en Orient.

M. le pasteur Bernard lit un travail intitulé : *Glanures historiques*. Il commence par une anecdote sur Frédéric-Guillaume I<sup>er</sup>, et dont le vin de Champagne est le sujet. Suit une autre, nous montrant Antonin le Pieux mourant d'une indigestion de fromage des Alpes, 161 ans après Jésus-Christ. Il en tire : 1<sup>o</sup> une leçon de morale : il faut être sobre ; 2<sup>o</sup> une leçon d'hygiène : le fromage est indigeste, et 3<sup>o</sup> une leçon d'histoire : à l'époque romaine, l'Helvétie produisait des fro-

mages que l'on exportait au loin. — Nous voyons alors Titus, fils de Vespasien, marchant contre Jérusalem et emmenant avec lui 9,000 Helvétiens qui prirent part au siège de cette ville; à leur retour, ils donnèrent au lac de Morat le nom de lac de Génésareth, à cause de la ressemblance qu'ils crurent trouver entre ces deux lacs. — Le lac de Constance doit son nom à Constance Chlore, père de Constantin le Grand; il s'appelait auparavant la *mer de Souabe*, ou *lac Brigantin*. — Charlemagne séjourna fréquemment à Zurich, dont le territoire formait une des 165 métairies de l'empire. — Le reste du travail de M. Bernard s'occupe de l'état des pauvres et des institutions philanthropiques à Londres et à Edimbourg, de la population de cette dernière cité, des institutions de charité et surtout des prisons cellulaires de Londres, imitées maintenant en Amérique et en Allemagne. Ce dernier point amène l'auteur à se demander s'il n'y aurait rien à faire à Courtelary pour les prisonniers; ne serait-ce pas une œuvre excellente à examiner par la Société d'émulation ?

M. X. Kohler a présenté une brochure intitulée : *Excursion en Bourgogne*, par M. de Chiflet. L'auteur s'occupe de l'emplacement d'*Alesia*, question si controversée. Un examen attentif d'Alise-Sainte-Reine ne lui permet pas d'y reconnaître le dernier boulevard de la liberté des Gaules. M. Chiflet dit entre autres que l'établissement des 80,000 Gaulois n'a pu avoir lieu à Alise-Sainte-Reine, l'étude et le mesurement du terrain ayant démontré qu'il n'y avait point l'espace nécessaire pour permettre à un nombre aussi considérable de troupes de camper en cet endroit.

### **Littérature et philosophie.**

Si les travaux historiques occupent, par leur nombre et leur importance, un rang élevé parmi les différentes branches auxquelles les membres de la Société se sont voués, les études littéraires et philosophiques n'ont point été non plus négligées. La poésie est représentée par quatre compositions char-

mantes, que nous nous plaisons à citer : *Foi et Doute*, poésie, par M. le pasteur Besson ; *L'Etang de la vallée*, de M. le pasteur Courvoisier ; *Les deux patries*, de M. Dubois, pasteur, et une poésie adressée à la Société par M. Clément Perrin, en reconnaissance de sa réception comme membre correspondant. M. le pasteur Tièche communique aussi plusieurs poésies en français et en allemand, de son fils Edouard, jeune homme de 16 ans.

M. le pasteur Krieg a lu une composition intitulée : *La bibliothèque de Florence*. Partant de l'idée de Marc Monnier, que « l'Italie n'est pas la terre des morts, » il convient cependant que les vivants d'aujourd'hui foulent aux pieds un vaste cimetière, mais un cimetière glorieux. Ce pays a un passé d'une richesse inouïe : temples, palais, statues, tableaux, toutes choses qui se dégradent, tandis que les œuvres de l'esprit, les livres, sont un monument immortel. Les bibliothèques de Florence sont un de ses plus beaux titres de gloire ; car cette ville est la première qui ait recueilli des manuscrits pour en faire des bibliothèques ; aussi cela lui était-il plus facile qu'à toute autre, vu le grand nombre de Florentins distingués dans les lettres, la philosophie, la politique, les arts, les sciences. Les bibliothèques sont très nombreuses dans les palais des grands seigneurs ; les six plus grandes bibliothèques particulières comptent ensemble près de 60,000 volumes ; celle de la famille Capponi possède 19,000 volumes et 1,500 manuscrits.

La ville compte 6 bibliothèques publiques ; l'Académie des Beaux-Arts a une collection riche en ouvrages concernant les arts, les antiquités, etc., et 9,000 volumes. — La bibliothèque de l'hôpital de Santa-Maria-Nuova contient un grand nombre d'ouvrages sur la médecine. — La bibliothèque Marucelliana (fondée par l'abbé François Marucelli) compte 60,000 volumes ; le catalogue seul, appelé *mare magnum*, n'a pas moins de 112 volumes. — La bibliothèque Magliabechiana a 150,000 imprimés et 12,000 manuscrits ; elle fut fondée par un orfèvre bibliophile, et possède les plus anciennes éditions d'Homère et de la *Divine Comédie*. — La bibliothèque Laurentienne,



dans la basilique de St-Laurent, fut fondée par Côme de Médicis en 1444; elle passa longtemps pour la plus riche de l'Europe, et contient 9,000 manuscrits.

M. le pasteur Courvoisier a donné lecture d'un extrait de son *Voyage à Bordeaux*, où il arriva le 19 juin 1856, à travers le bassin de la Garonne, affligé d'une effroyable inondation. L'auteur décrit les diverses parties de la ville, en la comparant à Paris, mentionne les travaux exécutés par l'ordre de l'empereur Napoléon III, cite les plus beaux édifices, et parmi eux le théâtre, dont cependant les acteurs ne semblent point égaler ceux de la capitale. Entre Bordeaux et la mer se trouvent de grands marais, précieux parce qu'ils renferment des sangsues que l'on nourrit en chassant dans les marais de vieux chevaux usés qui y broutent quelques herbes : les sangsues s'attachent à leurs jambes et leur tirent le sang presque à leur insu. Lorsque le cheval est trop affaibli, on le retire et on l'envoie se refaire dans d'autres pâturages, puis on le ramène aux sangsues ; mais il n'y revient qu'avec une extrême répugnance. Au bout de trois fois, il est épuisé. — L'auteur mentionne encore l'atelier d'un habile sculpteur italien, M. Maggesi, contenant deux statues colossales en marbre blanc, Montaigne et de Montesquieu, les deux grandes illustrations littéraires de la Gascogne ; mais on ne sait où les placer, et elles attendent encore leur exhibition.

M. Mauley a présenté un travail intitulé : *Impressions de voyage d'un maître d'école à la recherche d'une position sociale*. Dans le 1<sup>er</sup> chapitre, l'auteur traite des préfaces, avant-propos, etc., et de l'abus que l'on en fait ; dans le 2<sup>e</sup>, il entre en matière sans préambule, et dans le 3<sup>e</sup>, il est question de l'ancienne et de la nouvelle manière de voyager, etc. Le 4<sup>e</sup> chapitre mentionne les divers moyens de locomotion inventés par les hommes ; le 5<sup>e</sup> présente une classification des voyageurs qui font usage de ces moyens de transport. Dans les chapitres suivants, nous trouvons les idées que nous allons noter ici. L'homme, dans quelque position sociale que le sort l'ait placé, ne doit pas rester inactif. Dans un siècle où l'esprit

humain est émancipé, riche de savoir et d'expérience, dans un temps où l'homme est dévoré d'une activité fiévreuse, il lui faut un aliment, une sphère d'action qui le satisfasse, un but éloigné à atteindre. Mais l'homme s'exagère souvent la valeur réelle, l'importance du rôle modeste qu'il est appelé à jouer dans la société et de la mission qu'il y remplit.— Après avoir posé en principe les réflexions qui précèdent, l'auteur de ce travail arrive à cette conclusion que l'esprit d'investigation et de recherche pousse quelquefois trop loin les hommes qui veulent sincèrement le progrès, et cela aussi bien dans le champ de la politique que dans celui de l'industrie et de l'éducation.

M. Alex. Favrot lit une description de sa visite à l'*établissement des élèves de l'Etat ou Educandos de Maranham*. Cette notice, qui fait partie de la description de son séjour au Brésil, donne quelques détails sur l'éducation dans ces contrées, et sur les causes qui ont engagé le gouvernement de la province de Maranham à fonder l'établissement en question. Le but en est de fournir à la jeunesse indigène libre, indienne ou de sang mélangé, les moyens d'acquérir des connaissances élémentaires et de former des artisans habiles et propres à devenir de bons chefs de métiers. Il décrit rapidement le bâtiment et ses environs, et indique les ressources, la marche et l'esprit de l'institution, afin de montrer d'une manière aussi satisfaisante que le permettait l'étendue de ce mémoire, le degré de développement atteint par les gens bien pensants de ces contrées lointaines.

Parmi les travaux plus spécialement philologiques, nous en citerons deux de M. Parrat, communiqués à la Société par M. Kohler et ayant trait, l'un à la traduction des hiéroglyphes égyptiens, publié par M. de Bougé, traduction que M. Parrat regarde comme fautive, et au sujet de laquelle il donne à son auteur le défi d'expliquer par sa méthode une légende très-courte publiée dans le *Magasin pittoresque*; et l'autre, à un article de la *Revue d'Alsace*, sous ce titre : *Réflexions à propos des études sur les religions comparées de l'Orient*, par



M. Gillot. Notre compatriote combat les idées émises dans ce travail, dont le but, dit-il, paraît être d'extraire des doctrines indiennes, brahmanistes, bondhistes, chinoises, mahométanes, latines, grecques, etc., certains dogmes à sa convenance pour en former un syncrétisme religieux, *une église universelle, une nouvelle Jérusalem*. M. Gillot classe les théologies en 12 branches, dont le tableau est ainsi conçu : 1<sup>o</sup> théologie brahmanique, 2<sup>o</sup> hébraïque, 3<sup>o</sup> magdénienne, 4<sup>o</sup> bouddhiste, 5<sup>o</sup> l'islamisme, 6<sup>o</sup> théologie chinoise, 7<sup>o</sup> arienne, 8<sup>o</sup> nestorienne, 9<sup>o</sup> catholique grecque, 10<sup>o</sup> catholique romaine, 11<sup>o</sup> réformée évangélique, 12<sup>o</sup> gréco-russe.— M. Parrat s'occupe des trois premières et signale d'abord que ce tableau est incomplet, témoin l'absence de la théologie égyptienne, comme doctrine et antiquité. Il remarque aussi que l'auteur aurait dû commencer cette classification par le monothéisme, pour passer ensuite au dualisme et au polythéisme. M. Parrat s'occupe ensuite de la critique de l'étude sur les théologies indiennes, signale les erreurs dans lesquelles est tombé M. Gillot en citant ou expliquant mal des textes, faute d'avoir recouru à l'original ou d'en connaître suffisamment l'esprit. Il conclut que « ce qu'il peut y avoir de vrai dans les écrits indiens dépourvus de date certaine, est tiré de la Bible, parvenue à ces peuples en livres séparés, par l'entremise des Chaldéens. »

En présentant la dernière édition de l'*Histoire de la Confédération suisse*, par M. Alex. Daguét, M. Kohler nous donne un rapide aperçu de sa substance. Dans cette édition, traduite déjà en allemand et en italien, M. Daguét a consacré quelques pages aux découvertes récentes des habitations lacustres en Suisse. Il a traité sa matière avec cette impartialité qui distingue le véritable historien ; sans s'attacher à aucun parti politique ou religieux, il est resté Suisse avant tout. Ce volume, de plus de 600 pages, contient le récit des événements historiques de la Suisse jusqu'en 1860. Il est terminé par un coup-d'œil sur les progrès tant matériels qu'intellectuels, la littérature, les arts, les sciences, le commerce et l'industrie, depuis le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

M. le pasteur Rével s'est occupé de la question des absences, à propos de la nouvelle loi scolaire. Il exprime la crainte que lui inspire cette loi; il doute que l'exécution en soit facile. Comment dénoncer à tout instant des parents pauvres qui disent avoir besoin de leurs enfants à la maison pour n'être pas empêchés de gagner leur pain? Il craint que sa conscience ne lui permette pas de rester membre de la commission scolaire, car il ne peut ni tolérer l'illégalité, ni user de barbarie envers des parents pauvres.

Abordons maintenant la partie philosophique de nos travaux; nous la trouvons représentée par deux compositions dont je m'efforcerai de tirer les points les plus saillants.

M. le pasteur Courvoisier, dans une composition intitulée : *Le problème moderne*, discute la question de l'opposition entre Dieu et l'homme. Comment mettre d'accord volonté divine et liberté humaine? Ce problème agitait autrefois les théologiens sous le nom de *Prédestination*; aujourd'hui il se pose comme *droit divin et souveraineté populaire*. Anciennement, l'un des termes seul était reconnu et poussé peut-être jusqu'à l'extrême; aujourd'hui, triomphe le *droit humain*, principe de la révolution. — Le règne exclusif de l'un des deux termes ne peut être que fatal, pousser à l'absolutisme, à la démagogie, tandis qu'en les combinant en une juste synthèse, on parviendrait à la vérité. L'auteur cite l'exemple d'un prince régnant comme ayant compris ce principe et possédant une conception juste des besoins de la société. Il s'appelle chef de son peuple par la grâce de Dieu! Le succès d'un coup d'État serait la grâce de Dieu, et l'approbation de quelques millions de voix serait la volonté nationale. Mais quoique son idée soit juste, les deux principes de l'antithèse ne sont que juxtaposés, et non point fondus. — Comment concilier ces deux principes vrais et indestructibles? L'accord se fera dans l'*amour*, qui fait que la soumission n'est point pénible et le commandement n'est point dur. C'est l'amour qui fera régner la justice, avec une répression vigoureuse du mal et qui assurera l'avenir de la société.

Le second travail philosophique est une composition de M. le pasteur Tièche sur le *matérialisme*, cette doctrine si diamétralement opposée au christianisme. Il nous montre d'un côté le chrétien faisant tout pour sauver son âme, souffrant, luttant, s'exposant même au martyre, et de l'autre, le matérialiste souriant de cette naïveté et disant : il n'y a point d'âme, point d'immortalité! — Puis l'auteur expose que ce système, qui fait du bruit aujourd'hui et prétend être le résultat d'études nouvelles, n'est qu'une reproduction du vieil épicurisme. Il passe ensuite en revue l'histoire de cette doctrine, mentionne les philosophes qui, en Grèce, professaient le matérialisme, même avant Epicure (300 ans avant J.-C.), qui le réduisit en système : l'univers, selon lui, est composé d'un nombre infini d'atomes, indivisibles, immuables, éternels, impérissables, dont la rencontre fortuite a formé tous les corps sans l'intervention d'aucune divinité. Ces mondes sont l'unique essence de l'homme, donc tout en lui est sujet à la dissolution. De là résulte pour Epicure cette morale : « Chercher le plaisir, éviter la douleur. » Mais Epicure faisait consister le plaisir dans la culture de l'esprit, la pratique de la vertu, l'exemption des vices et la mortification de la chair ; tandis que ses sectateurs substituèrent aux jouissances intellectuelles les voluptés les plus sensuelles. Plus loin, l'auteur cite les principaux maîtres de l'école matérialiste moderne : K. Vogt, Maleschott, Büchner, qui, plus inexcusables que les anciens, foulent aux pieds la civilisation chrétienne, nient l'âme, et en viennent à dire que : « le cerveau secrète la pensée comme les reins secrètent l'urine. » — Après avoir caractérisé la doctrine des matérialistes modernes, l'auteur en montre les conséquences dans la sphère sociale : d'une part, despotisme et mécontentement haineux, de l'autre, soulèvements et troubles ; dans la sphère intellectuelle : abandon des grandes pensées, de la philosophie réelle, des méditations sur les questions que l'intelligence doit chercher à résoudre, etc. ; dans la sphère morale : souillure et dégradation au niveau de la brute. Cette composition pleine

d'intérêt se termine par l'observation qu'André et Richard Wagner ont prouvé par les sciences naturelles que les matérialistes faisaient fausse route. — Le chrétien se détourne de ces principes avec dégoût.

M. Kohler nous rend brièvement compte d'un opuscule donné à la Société par M. Parrat. Cet ouvrage, intitulé : *La Stoechiophonie*, traduite en allemand par M. Matthys, pasteur à Thalwyl (Unterwald), n'est autre que la 2<sup>e</sup> édition de la *Langue simplifiée*, augmentée d'une table des mots compris dans les 250 éléments. La préface de M. Matthys fait le plus bel éloge du travail de M. Parrat, en en démontrant le caractère et l'utilité. Venu après bien des savants qui se sont occupés de ce sujet, M. Parrat leur est supérieur peut-être par la simplicité de sa méthode. Le témoignage de M. Matthys fait autorité en pareille matière.

### ***Sciences physiques et naturelles.***

Ce n'est point sans éprouver une espèce de regret, Messieurs, que je signale à votre attention le petit nombre de travaux relatifs à une branche d'étude qui a fourni des hommes éminents dans le Jura, et à laquelle les rapports des années précédentes montrent que l'on avait donné une impulsion qu'il serait triste de voir se ralentir de nos jours.

En premier lieu je mentionnerai un *Rapport* fait par M. Vernier, sur un article paru dans le bulletin de décembre 1860 de la Société vaudoise des sciences naturelles. C'est un travail de M. le professeur Wartmann, dans lequel il fait connaître les noms populaires des plantes du canton de St-Gall, en tenant compte du rôle que joue chacune d'elles dans l'économie domestique et les traditions du pays. Il y démontre la nécessité d'adopter une nomenclature universelle, afin d'éviter les difficultés créées par la répétition de la même désignation appliquée à des végétaux différents. M. Vernier cite plusieurs exemples de traditions attribuant une influence secrète à l'emploi de certaines plantes, soit pour attirer ou détourner

des malheurs, pour guérir des maladies, soit encore pour indiquer à l'agriculteur le terrain propre à la culture de telle ou telle plante.

M. X. Kohler nous a présenté la 1<sup>re</sup> partie de l'ouvrage intitulé : *Lethea Bruntrutana*, ou *Etudes paléontologiques et stratigraphiques sur le Jura bernois et les environs de Porrentruy en particulier*, par J. Thurmann, *œuvre posthume*, terminée et publiée par A. Etallon. Cette partie forme un assez fort cahier in-4<sup>o</sup>, renfermant 146 figures en 14 planches. L'ouvrage ne sera complet que dans deux ans. A cette livraison est jointe une carte des environs de Porrentruy, réduite d'après celle de M. Eugène Froté, avec l'indication en couleurs des terrains géologiques et des stations fossilifères ; plus une coupe du Banné et du Voyebeau, par M. A. Etallon. — M. le professeur Ducret nous dit un mot du *Coup-d'œil sur les divers systèmes de chimie agricole*, par Flaxland, qui a paru dans le numéro de mars 1861, de la *Revue d'Alsace*.

M. Alex. Favrot donne lecture d'un paragraphe tiré d'un journal anglais et intitulé : *Ce qu'un volcan peut faire (what a volcano can do)*. Il y est indiqué d'une manière très succincte : 1<sup>o</sup> les distances auxquelles plusieurs volcans d'Amérique et d'Europe ont lancé leurs laves et leurs cendres, et même de gros blocs de pierre ; 2<sup>o</sup> la quantité de matières vomies par quelques-uns d'entr'eux, quantité qui, chez les uns, suffit à combler des vallées et à détourner le cours des fleuves, et était assez abondante chez d'autres pour couvrir des surfaces de plusieurs centaines de lieues carrées et détruire des populations de plusieurs milliers d'âmes.

### **Utilité publique.**

Au premier coup-d'œil jeté rapidement sur les protocoles des diverses sections, il est une chose qui m'a frappé tout d'abord : c'est le nombre de sujets relatifs à l'utilité publique qui ont été traités ou mis en discussion par les sections de St-Imier et d'Erguel. Il semble que nos collègues de ces val-



lons si actifs, loin d'oublier ce que leur pays doit à l'industrie qui lui a donné la richesse, se sont imposé la tâche honorable de chercher à répandre autour d'eux tous les bienfaits d'une civilisation avancée, en communiquant à leurs concitoyens le bénéfice de connaissances plus étendues et d'études plus relevées.

Parlons d'abord du travail présenté par M. Calkoen sur le *Dr Chalmers, considéré comme économiste politique*. Ce travail passe en revue les quatre sujets d'économie politique suivants, traités par le Dr Chalmers : 1° commerce étranger et commerce colonial ; 2° loi des pauvres ; 3° éducation publique, et 4° églises nationales. Les deux premiers ont été seuls présentés jusqu'ici par notre honorable collègue. L'auteur est d'avis qu'il vaudrait mieux perdre le commerce étranger et colonial que de le conserver par le moyen de la guerre ; il expose quelles en seraient les conséquences, qu'il reconnaît conduire à une extrémité impossible.— Quant au paupérisme, question capitale pour Chalmers, il condamne toute *charité légale*, qu'il remplace par la bienfaisance spontanée de la société ; il demande l'établissement d'hôpitaux pour les malheureux incapables de travail. Il s'étend ensuite sur les défauts de la charité légale, distingue entre le salaire accordé pour un travail livré, et l'aumône faite au pauvre, qui n'est pas un droit de ce dernier, quand même elle est un devoir de conscience pour le riche, et conclut que l'idée que la commune doit fournir, sinon *aumône*, du moins *travail*, est fautive et impraticable. C'est à l'individu libre de pourvoir à ce qui le concerne, moyennant, en certains cas, l'assistance spontanée du prochain qui peut aider.

M. le pasteur Bernard lit un travail intitulé : *Du bon sel de cuisine*, dans lequel il fait ressortir l'énorme quantité de sel qui se trouve sur le globe, et il présente des faits et des chiffres concernant le sel contenu dans les mers, que, d'après des calculs approximatifs, il dit couvrir le fond de tous les océans par une couche de 210 pieds d'épaisseur, et il en arrive à un total de mètres cubes dont l'énumération est ef-

frayante : 21,280,000,000,000,000. M. Bernard passe ensuite en revue quelques-unes des hypothèses émises sur l'origine de cette masse de sel, mentionne son utilité dans la mer, passe ensuite à quelques considérations sur l'évaporation des eaux de la mer et de certains lacs, et termine en citant un ou deux exemples de déperdition d'eau par l'évaporation dans la mer.

En matière d'éducation, M. Mauley lit un travail intitulé : *Pourquoi les résultats obtenus dans les établissements d'éducation publique ne répondent-ils pas à l'attente générale et ne sont-ils pas en rapport avec les sacrifices pécuniaires que s'imposent les autorités scolaires ?* L'auteur attribue cet état de choses à cinq causes principales : 1° le passage trop subit d'une éducation inférieure à une supérieure ; 2° l'étendue trop considérable des branches d'enseignement, qui fait que les connaissances ne sont plus que superficielles et n'offrent rien d'utile dans la pratique ; 3° les contradictions, les incon séquences et les théories impraticables contenues dans les ouvrages d'éducation servant de guides à la jeunesse, et qui ne tiennent point compte des circonstances locales ou d'une situation donnée ; 4° le manque d'un système rationnel établissant l'éducation sur une base naturelle, véritable, légitime ; 5° l'absence, chez les parents et dans les corps enseignants, du sentiment de la nécessité absolue de faire marcher de pair l'éducation domestique avec l'instruction donnée dans les établissements publics.

A la suite de la lecture de ce travail, s'éleva une discussion sur la manière d'offrir aux jeunes gens sortis des écoles les moyens de continuer leur éducation ; elle amena la section de St-Imier à décider la création de bibliothèques publiques et de cours publics. Les objets d'enseignement offerts aux jeunes gens, dans ces cours, seront : sciences naturelles, mécanique appliquée à l'horlogerie, tenue des livres, géographie commerciale, hygiène, histoire nationale, littérature, langues étrangères.

M. Koetschet lit un article sur le *gaz et la combustion*, dans



lequel, après quelques considérations générales sur le dégagement des gaz et le phénomène de la combinaison d'un corps inflammable avec l'oxygène, il passe à des particularités relatives à la combustion servant à l'éclairage. Il cite la modification importante que subit l'éclairage ordinaire au moyen de l'huile ou des chandelles, en conséquence de la découverte du gaz à éclairer par l'ingénieur français Philippe Leboz ; mentionne l'emploi du gaz de la tourbe que l'on fait à Bellelay pour fondre du verre, et constate l'abandon du bois et des huiles pour substituer à leur usage celui de la houille. A St-Imier, où l'on fabrique le *gaz riche*, l'on se sert d'un mélange de *Boghead*, de matières grasses, bitumineuses et ligneuses, ce qui produit un gaz très économique.

En fait de travaux relatifs à l'agriculture, nous ne pourrions citer que l'examen fait de l'*enclume Ratel*, instrument nouvellement inventé pour le battage des faux. Après en avoir expliqué les différentes parties, la manière de s'en servir, les avantages qu'elle présente sur l'ancien système, on conclut à lui accorder une supériorité bien méritée. Elle peut s'employer pour la faucille, comme pour la faux, moyennant certains coins de rechange. L'adoption de cet instrument est recommandée aux agriculteurs.

M. le pasteur Grosjean fut prié de présenter un travail sur *les produits agricoles des différentes vallées du Jura, en tenant compte des altitudes respectives*. Cette prière, adressée à notre vénérable collègue, nous porte à croire que, s'il y a eu peu de travaux écrits sur des sujets d'agriculture, il a dû cependant y avoir des discussions pleines d'intérêt à cet égard, et nous en augurons que l'année prochaine nous aurons une plus grande abondance de mémoires sur une question aussi importante pour notre pays.

Parlons maintenant d'un travail intéressant et de plus grande importance qu'on ne le croirait à la vue du titre ; je veux dire le Mémoire sur *la chasse et la pêche*, par M. Aug. Quiquerez. Ce travail ayant été publié en entier dans le *Jura* (N<sup>o</sup> 51, 1860), je n'en donnerai qu'une analyse succincte. —

Le gibier et le poisson, nous dit l'auteur, sans être des objets d'une utilité première, ne laissent pas que de constituer une ressource avantageuse pour un pays. Passant rapidement en revue les conditions dans lesquelles se trouvaient autrefois nos rivières et les terrains de chasse, les lois qui protégeaient le poisson et le gibier, et constatant la diminution considérable de ces objets d'alimentation, l'auteur aborde les causes de leur diminution et de leur destruction. Pour le poisson, les principales sont : que les bords des rivières et des ruisseaux, qui étaient jadis plantés de saules, de vernes et d'autres arbres, dont les racines et les souches offraient tout à la fois au poisson un asile et une nourriture abondante ; que ces bords, dis-je, ayant été dégarnis par suite des progrès de la culture, ces abris ont disparu, et le poisson a diminué en proportion ; que les anciennes ordonnances, sévères quant aux conditions restrictives du droit de pêche, ont été abrogées ; il était défendu de pêcher dans la saison du frai ; les mailles des filets devaient être grandes, afin de laisser passer le petit poisson ; les pêcheurs à la ligne étaient rares ; aujourd'hui, le contraire se voit tous les jours. L'auteur cite l'exemple de la Byrse, autrefois extrêmement poissonneuse et riche en grosses truites, saumons, ombres de différentes espèces, meuniers et autres poissons, et qui maintenant est à peu près dépeuplée, circonstance que M. Quiquerez, outre les causes générales citées plus haut, attribue encore plus particulièrement à l'augmentation du lavage des mines de fer dans les eaux de cette rivière. A ces causes de destruction, l'auteur cite des remèdes : essais de pisciculture, prohibition de la pêche pendant le frai, interdiction du lavage des mines pendant le temps de l'éclosion des œufs, de la pêche à la ligne et au filet à mailles étroites, au moins pendant quelques années, etc. — Quant aux causes de la diminution et de la destruction du gibier, elles sont encore plus nombreuses. L'auteur ne parle pas du gros gibier, à bon droit maudit du paysan, mais de celui que la terre nourrit sans peine et sans dommage pour personne. Il cite comme principales : les grandes coupes de bois, la di-

minution des hautes futaies, la conversion des pâturages boisés en terres labourées, la disparition des grandes haies, des broussailles, etc., et enfin la clôture des forêts. Il combat l'objection qui pourrait être soulevée, que l'augmentation du gibier serait nuisible à l'agriculture, et prouve, au contraire, les services rendus tant par le gibier à poil que par celui à plume. Il mentionne l'énorme destruction d'insectes de tout genre que font les oiseaux, et cite même le renard comme grand destructeur de rats, de souris et d'autres animaux nuisibles, tandis qu'il ne fait de tort qu'aux chasseurs, en leur enlevant quelques levrauts ou quelques couvées de perdrix. M. Quiquerez conclut en disant que la loi sur la chasse doit avoir deux buts : l'un de conserver le gibier utile pour la vente et pour l'agriculture, l'autre de ne permettre qu'une chasse modérée, en avisant à la répression des délits de chasse commis par les braconniers, les enfants, les chiens errants dans la campagne, etc. Par ces observations, il n'entend point blâmer les lois qui ont pour but l'amélioration de l'agriculture et de la sylviculture, mais il lui semble qu'il est possible de concilier ces deux buts et de veiller au premier en même temps qu'à la propagation du poisson et à la conservation du gibier utile. Une liberté absolue de chasse et de pêche équivaldrait à la destruction complète du gibier et du poisson : c'est à la législation à y remédier.

M. le pasteur Bernard présente des données statistiques sur l'état civil de la paroisse de St-Imier. J'en extrais les chiffres suivants : En 1860, il y a eu 258 naissances et 124 décès. La vie moyenne des décédés de Villeret est de : 30 ans 6 mois; celle de ceux de St-Imier, 21 ans 4 mois. En 1760, il n'y avait dans la paroisse de St-Imier que 33 naissances; donc 8 fois moins qu'en 1860.

Je ne dois point passer sous silence la discussion qui eut lieu à St-Imier au sujet de la création d'un orphelinat. Cette question importante, qui avait déjà appelé l'attention du comité du paupérisme, donna lieu à deux opinions soutenues et combattues en section : 1<sup>o</sup> celle de savoir s'il ne serait pas

plus rationnel et plus utile de placer les jeunes orphelins dans des familles qui se chargeraient de les élever avec leurs propres enfants ; et 2<sup>o</sup> celle de la création de deux orphelinats, l'un pour les garçons plus âgés, et l'autre pour les filles et les plus jeunes garçons. La discussion de ces questions n'amena point de résultat définitif.

M. Secrétan donna lecture d'un travail intéressant sur les *Sociétés de consommation*. La société de boulangerie de St-Imier ayant décidé de prendre l'initiative de l'établissement d'une société de boucherie, doit recueillir des signatures, afin d'arriver, au moyen d'actions de 20 à 25 francs, à la formation d'un capital social suffisant pour commencer avec succès. L'auteur recommande d'émettre les actions à un chiffre assez minime pour que tout le monde puisse s'y intéresser, et d'éviter tout ce qui donnerait à cette association mutuelle le caractère d'une spéculation privée en vue de bénéfices. Il s'étend ensuite sur la marche à suivre pour assurer le succès de l'entreprise. Les idées pratiques de M. Secrétan donnèrent lieu à une discussion qui, de son côté, amena la nomination de cinq membres, chargée d'élaborer, conjointement avec le comité de la boulangerie, un projet que l'on soumettra au public. Ce dernier comité n'ayant pas été trop satisfait des propositions de la commission, les membres décidèrent d'attendre qu'eût lieu une réunion des actionnaires ; ils pourraient alors y développer leurs vues et faire tout ce qui dépendra d'eux pour que le but humanitaire qu'ils se sont proposé ne soit pas abandonné.

Mentionnons encore plusieurs discussions sur des sujets d'utilité publique, telles que, celle relative à l'établissement de bains et de buanderie, question renvoyée à l'examen d'une commission spéciale de trois membres ; celle touchant les amusements convenant le plus à la jeunesse et à l'âge mûr ; une troisième de haute importance et roulant sur les moyens d'introduire de nouvelles branches d'industrie dans le Jura pour remédier à la crise horlogère ; une quatrième avait pour objet la fondation d'un journal spécial, ou la collaboration à

un journal existant ; diverses opinions ayant été exprimées, l'on remit à une commission de trois membres le soin d'étudier la question plus à fond et d'en faire rapport, et enfin une cinquième au sujet d'un orphelinat et des maisons pénitentiaires, qui eut pour résultat une décision prise par la section de St-Imier, tendante à prier M. le préfet de présenter un travail sur la question de savoir s'il n'y aurait pas moyen d'améliorer le système d'emprisonnement préventif qui est en usage à Courtelary.

M. X. Kohler présente un rapport sur la 1<sup>re</sup> partie des *Documents statistiques du canton de Berne* (Beiträge zur Statistik des Kantons Bern) par M. le Dr Hildebrand. Dans une introduction de 24 pages, l'auteur traite successivement du territoire du canton, de son étendue, de la nature du sol, de son climat, de sa végétation, géologie, altitude, hydrographie, météorologie, etc. Après avoir retracé la division politique du pays aux diverses époques, il passe à la population, et s'occupe, dans cette livraison, de la *Statistique des vivants*. Il passe en revue les recensements qui ont eu lieu de 1794 à 1856, en public les tableaux officiels, et donne un tableau de la vie moyenne dans le canton. Pour la partie de ce travail qui intéresse le Jura, on y trouve consignés les matériaux nécessaires pour la statistique de nos contrées. Les observations physiques, géologiques et autres, sont extraites des ouvrages de MM. Stouder et Thurmann. Quant à ce qui concerne la population, quelques exemples suffiront pour montrer la portée de ces travaux : Le Jura, depuis qu'il est Suisse, a sensiblement augmenté de population. En 1818, il comptait 50,222 bourgeois du canton, sur une population de 54,936 âmes ; et en 1856, 68,820 bourgeois sur 79,366 âmes de population.— La ville de Porrentruy avait en 1818, 1,896 habitants ; en 1836, 2,522 ; en 1846, 2,839 ; en 1850, 2,880, et en 1856, 3,126. Des villes du Jura, St-Ursanne a la vie moyenne la plus longue : 29 ans, 9 mois, 23 jours. Des districts, Delémont occupe le premier rang, avec : 29 ans, 2 mois, 23 jours ; puis Porrentruy qui a : 28 ans, 5-mois,



19 jours ; Courtelary est au dernier rang, avec : 25 ans , 2 mois, 9 jours. — Ces notes indiquent le profit à tirer de l'ouvrage de M. Hildebrand et prouvent que le gouvernement a été bien inspiré lorsqu'en 1857 il décida la création d'un nouveau bureau de statistique et qu'il eut la main heureuse en choisissant pour directeur de ce bureau, l'auteur de ce travail ingrat dont la sécheresse est amplement rachetée par une utilité incontestable.

M. Prêtre rend compte de quatre articles publiés dans le bulletin N° 12 de la Société genevoise d'utilité publique. Le premier de ces articles renferme des considérations hygiéniques sur *les layettes et les berceaux*, par M. le Dr Gosse, de Genève. Le 2<sup>e</sup> s'occupe des moyens employés à Genève pour l'introduction d'un atelier philanthropique pour le tressage de la paille. Le troisième traite des *banques populaires*. Après une énumération des banques populaires qui existent dans diverses contrées de l'Europe, l'auteur, M. E. Patru, décrit les bases sur lesquelles elles reposent, leurs opérations, leurs gains, leurs pertes : il donne la préférence aux banques d'avances libres, les conditions de réussite d'une banque de ce genre, sont : *association, travail, épargne et probité* ; il indique aussi le mécanisme de ces institutions. — Un *Exposé de la réforme de la loi sur les secours publics dans le canton de Berne*, par M. Lüscher, forme l'objet du quatrième article. L'auteur y énumère tout ce qui a été fait dans le canton de Berne depuis 1857 jusqu'en octobre 1860 pour combattre la plaie du paupérisme ; son but est d'appeler l'attention de la Société d'utilité publique de Genève sur la question de savoir s'il n'y aurait rien à faire dans le canton de Genève pour combattre cette même plaie qui semble l'envahir. Les données de M. Schenk, membre du conseil-exécutif de Berne, prouvent que les ordonnances rendues ont produit un bon résultat, et que le nombre des indigents et des assistés a diminué depuis qu'elles sont en vigueur.

### Beaux-arts.

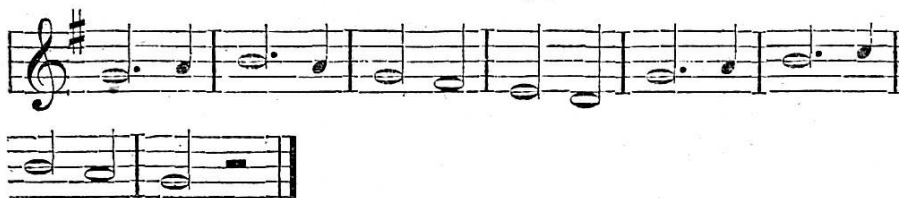
Le champ assez vaste qu'embrassent les études de la Société ne serait point complet, si au milieu des recherches historiques, des compositions littéraires, des travaux philosophiques, des dissertations sur les sciences naturelles, et des discussions relatives à des buts d'utilité publique, nous oublions les beaux-arts, source de tant de jouissances dans la vie. Aussi n'est-ce point sans éprouver un vif plaisir que je consigne dans ce rapport trois articles qui se rattachent à cette partie.

Je citerai en premier lieu le compte-rendu par M. le pasteur Bernard de la *méthode Galin-Paris-Chevé pour noter la musique en chiffres*. Cette méthode, due à J.-J. Rousseau qui, le 22 août 1742, présenta à l'Académie des sciences « un projet concernant de nouveaux signes pour la musique, » ne trouva point grâce devant les savants, et encore moins devant les musiciens routiniers. Condamnée à un sommeil plus que séculaire, elle fut récemment ressuscitée par MM. Galin, Aimé Paris, et Emile Chevé, professeurs à Paris. Ceux-ci l'ayant trouvée excellente, fondèrent la nouvelle école de musique où les chiffres remplacent les notes traditionnelles et où le succès est tel que l'on espère remplacer bientôt l'ancienne méthode. Dans cette nouvelle méthode, la portée disparaît : il n'y a que des chiffres juxta-posés, se prêtant fort bien à marquer les intervalles ; point de clefs, point d'armure de la portée, point de dièses, de bémols, ni de bécarrés. Un exemple en donnera une idée suffisante : ce sont les deux premières lignes du psaume 42.

Ton de SOL.

1 . 2 | 3 . 2 | 1 7 | 6 5 | 1 . 2 | 3 . 4 | 3 2 | 1 0

Comme un cerf al-té-ré bra-me a-près le cou-rant des eaux.





Les noms des notes arrêtés par Gui d'Arezzo sont conservés ; seulement *ut* indique toujours la tonique, soit 1 et non un ton absolu ; l'on indique la hauteur de 1 d'après le diapason en tête du morceau à chanter, ré = 2 ; mi = 3 ; fa = 4 ; sol = 5 ; la = 6 ; si = 7 ; l'octave inférieure 1 ou supérieure = 1̇. Les dièses se marquent par un trait oblique ascendant : 1 = ut, et 1̇ = ut dièse ; les bémols s'indiquent par un trait descendant : 1 = ut, 1̇ = ut bémol.

La gamme diésée porte les noms suivants : bé, ré, mé, fé, jé, lé, sé. La gamme bémolisée : teu, (*ut* bémol), reu, meu, feu, jeu, leu, seu. — La prolongation d'un son s'exprime par un point placé sur la ligne à 2, 3, ou 4 temps.

L'auteur termine cette notice intéressante en citant le cantique dont les premières syllabes de chaque vers ont fourni à Gui d'Arezzo, (XI<sup>e</sup> siècle) les noms des notes : c'était une hymne à St-Jean, que voici :

*Ut queant lasis*

*Resonare fibris*

*Mira gestorum*

*Famuli tuorum*

*Solve polluti*

*Labii reatum*

*Sancte Joannes.*

Traduction.

O St-Jean ! ôte la coulpe de nos lèvres souillées,  
afin que tes serviteurs puissent faire retentir à haute  
voix, les merveilles de tes faits.

Le *si* ne fut introduit qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle par Lemaire.

M. Camille Montandon fit don à la Société de deux charmants dessins représentant, l'un, une vue de St-Imier, et l'autre une vue du manoir d'Erguel, tel qu'il existait avant sa destruction.

M. Kohler rend compte du *Rapport sur la Société des beaux-arts de Berne en 1860*. Il renferme, outre le rapport de M. d'Effinger, une lettre sur les *artistes suisses* à Munich, par Em. Lobhauer, et une *Biographie du peintre Juillerat*. Ce travail est toujours marqué au coin du vif amour des arts, qui distingue M. d'Effinger, et pour lesquels il a déjà travaillé depuis nombre d'années. Après avoir indiqué les progrès de

la Société et développé l'idée de l'urgence de construire un musée à Berne, établissement pour lequel il réclame le concours de tous les sociétaires, M. d'Effinger présente le tableau de la vie artistique en Suisse en 1860. Il dit le nom des œuvres principales de nos artistes en Suisse et à l'étranger (à Rome, à Munich, à Paris). — La biographie du peintre Juillerat nous intéressant plus particulièrement, M. Kohler s'y est arrêté davantage. Comme elle a été publiée et répandue chez les amis des arts, je ne suivrai point l'auteur dans tous les détails qu'il nous fournit sur la vie de notre compatriote; je me bornerai, de même que pour d'autres compositions, à en esquisser les traits principaux.

Cette biographie avait été commencée par M. Bandelier : la première page et la conclusion seules sont de sa main; la mort le surprit avant qu'il pût finir ce travail, qui ainsi reste composé d'une note fournie par l'artiste sur sa vie jusqu'à 20 ans, et de renseignements subséquents consignés par M<sup>me</sup> Bandelier d'après les données de M<sup>me</sup> Juillerat et de M<sup>lle</sup> Mouillet.

Jacques-Henri Juillerat, de Sornetan, naquit à Moutier, le 3 mai 1777. Dès son jeune âge, il montra des dispositions pour le dessin. Son premier maître fut, à Bellelay, M. Tavannes, de Delémont; il eut ensuite Prudom, à Neuchâtel; à Bâle, Heitz, Holzach, Birman, Graft et Woher; à Zurich, Wuest, et Stanz, de Berne. A 17 ans, il fut inscrit à Bâle comme bourgeois de l'Académie. En 1809, sa famille s'étant fixée à Courrendlin, il revint au pays et fut nommé professeur de dessin à Delémont, où il passa plusieurs années. De là il se rendit à Berne, où, trois ans après son mariage avec M<sup>lle</sup> Mouillet, il fut nommé, en 1823, professeur de dessin à l'Académie; en 1828, il dut, par raison de santé, se rendre en Italie, où il resta jusqu'en 1855, établi successivement à Nice, Turin, Naples, Rome. Les aquarelles de Juillerat furent distinguées aux expositions de Milan (1834) et de Turin (1841). De retour en Suisse, notre compatriote établit à Berne un atelier; il y mourut le 6 mars 1860. — Comme tous les artistes, Juillerat eut des moments pénibles à passer, surtout

au déclin de sa vie, et il éprouva une vive satisfaction du résultat obtenu par la loterie de 40 de ses aquarelles en 1858.

— Bien des pages attachantes se trouvent dans cette biographie ; nous remarquons celles consacrées à ces aquarelles du siège d'Huningue, à son séjour à Brienz, à Zurich, et enfin le passage relatif au général Voirol. M<sup>me</sup> Bandelier a dépeint le caractère de Juillerat en quelques lignes toutes de cœur.

---

Tel est, Messieurs et chers collègues, le résumé succinct des travaux dont notre Société s'est occupée pendant le courant de l'année 1860. Si je n'ai point réussi, dans ce rapport, à rendre justice entière à toutes les communications qui s'y trouvent, veuillez attribuer ce défaut à un manque d'expérience suffisante, et non à l'absence de la volonté de servir vos intérêts selon tout mon pouvoir, et daignez me pardonner les erreurs ou les négligences qui peuvent s'y être glissées. La diversité des matières que l'on a traitées, prouve que le zèle des membres actifs ne s'est point refroidi, et que le mot d'ordre de notre association pourra toujours être : « *Travail et Progrès.* » Les résultats pratiques qu'ont obtenus plusieurs discussions, surtout celles relatives à l'intérêt public, nous font espérer un perfectionnement sensible dans bien des côtés faibles de nos institutions, ou dans l'état actuel de certaines coutumes du pays, susceptibles encore d'améliorations.

Puisse l'harmonie toujours régner entre nous ! Puissions-nous constamment rester unis et nous tendre amicalement la main toutes les fois qu'il s'agira du bonheur et de l'avancement de notre chère patrie. Rallions-nous, par elle, à la grande famille humaine, et travaillons sans cesse à préparer les voies pour l'établissement de la fraternité des peuples sur la terre. Et puisque tout secours vient d'en haut, veuille le Ciel bénir nos efforts, et nous faire prospérer.

ALEX. FAVROT.